



La rentrée sous le signe du passe sanitaire et de l'obligation vaccinale Météo-France peu impacté

Le passe sanitaire devient omniprésent, qu'est-ce qui change pour les météos, pour les agents publics, dans le cadre des activités professionnelles ? Faisons un point, avec un « focus télétravail » p2.

À partir du 30 août et au moins jusqu'au 15 novembre, *« certains agents publics de l'État seront soumis à l'obligation de présentation du passe sanitaire sur leur lieu de travail »*. A priori, à la météo, ce ne sera le cas que pour le CIC, sauf si les réunions n'y concernent que des agents météos, ainsi qu'à la Cité de l'Espace et au Mont Aigoual (sites recevant du public) et au gymnase de la Météopole pour les activités encadrées (sous la responsabilité des assocés).

Un suivi spécial est mis en place pour l'Outre-Mer, compte-tenu de la situation.

Le passe sanitaire n'est pas exigé dans les restaurants collectifs administratifs, en particulier pas au restaurant à Toulouse. Il ne l'est pas non plus pour les activités d'enseignement supérieur et de formation professionnelle ou les concours, ni pour l'accès aux médiathèques de Météo-France, ni pour les conférences ou séminaires organisés en interne (en invitant toutefois un minimum de personnes extérieures). **Les pots seront autorisés** suivant les prescriptions d'un Guide technique qui a été établi.

A noter concernant les réunions à Météo-France : Les prescriptions en la matière (et pour les missions) sont progressivement allégées. Néanmoins, on continue à privilégier les visioconférences lorsque « c'est possible » (aussi bien en raison de la crise COVID que pour limiter l'impact environnemental des déplacements). Pour les réunions en présentiel, l'obligation de port du masque et de respect de la jauge de 4m² va être rappelée ainsi que l'importance de l'aération.

Plus largement :

- sont concernés par l'obligation de passe sanitaire les agents intervenant dans des établissements ou événements de loisirs, culturels ou sportifs, et les gendarmes.
- ne sont pas concernés les agents intervenant en urgence, ou en dehors des horaires d'ouverture dans les établissements recevant du public, ou encore lors de livraison.

Encore plus largement :

La vaccination est rendue obligatoire au 15 septembre pour l'ensemble des soignants, et pour tout agent travaillant dans des établissements de santé, ou dans les services de soins dans les armées, ainsi que dans les services universitaires de médecine préventive de la santé, et ceux de médecine scolaire.

La suspension du jour de carence pour les agents publics testés positifs à la Covid est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Les autorisations spéciales d'absence (ASA) pour se faire vacciner sont confirmées.

Les ASA seront maintenues pour les gardes d'enfants (notamment en cas de fermeture de classes).

Une [circulaire du ministère de la Fonction Publique](#) revient sur tout cela dans le détail.

Pour ce qui concerne Météo-France, sous l'impulsion de la CGT-Météo, un CHSCT d'Etablissement a lieu le 31 août sous la présidence de la p-dg.

Les mesures ci-dessus seront donc discutées entre direction et représentants des personnels.

Au sujet du télétravail à Météo-France sur lequel certains s'interrogent.

Côté Météo, nous entrons dans le [nouveau cadre du télétravail](#) (lien vers le Guide Technique ad hoc) à compter du 1er septembre :

- toujours « pendulaire » (pour partie au bureau, pour partie sur un site de télétravail, en général chez soi),
- toujours sur la base du volontariat,
- **le nombre de jours ne peut aller que jusqu'à trois.**

Vu la situation, ceux qui veulent télétravailler sur 3 jours alors qu'ils sont aujourd'hui à 1 ou 2 jours, peuvent le faire après demande et accord de leur supérieur hiérarchique - sans attendre de finalisation complète de la procédure -.

Les agents peuvent bénéficier du télétravail ponctuel.

Rappelons aussi qu'on ne peut interdire à un agent de revenir sur site 5 jours par semaine, s'il le souhaite : le télétravail est fondé sur la base du volontariat.

Tout cela pourra évoluer en cas de forte poussée épidémique, comme en Outre-Mer actuellement.